

# **Communiqué de Jean-Luc de Carbuccia exécuteur testamentaire de Jean Ferré**

Paris, le 3 mai 2007

Un administrateur fondateur de Radio Courtoisie appuyé par "l'Amicale des Responsables d'Émissions de Radio Courtoisie et Lumière 101" (Arcole) avait assigné à comparaître en référé pour le 8 mars dernier Henry de Lesquen devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris.

À cette date le président auto-proclamé de Radio Courtoisie avait sollicité un renvoi s'était enfin présenté le 5 avril au Palais de Justice.

Compte tenu de la détérioration inquiétante de Radio Courtoisie ses fondateurs et patrons d'émission, soucieux qu'il ne fût pas répondu à la violence par la violence, demandaient à la justice qu'un administrateur provisoire fut désigné pour:

1. convoquer une assemblée générale régulièrement constituée afin de doter l'Association d'organes réguliers.

2. gérer provisoirement jusqu'à la tenue d'une assemblée régulière l'Association CDARS diffusant Radio Courtoisie, avec les pouvoirs les plus étendus.

L'avocat de Lesquen, Me Benelli, avait jugé incontournable et habile de donner son accord à la première demande. Toute autre position eût été contraire aux statuts du CDARS.

Le bien fondé de l'action judiciaire des plaignants était dès lors reconnu. C'est un point acquis.

D'autre part, devant le danger que représente pour H. de Lesquen la perte, même provisoire, du contrôle absolu qu'il exerce sur le CDARS diffusant Radio Courtoisie, il se livre à un combat d'arrière-garde tendant à escamoter la deuxième demande des plaignants.

Le défenseur de Lesquen s'y opposait. Rappelons pour mémoire, et pour l'ironie son principal argument : à savoir que son client, "sorti d'une aussi grande école que l'ENA ne pouvait mal gérer une petite radio".

Maître Fréaud, avocat des plaignants, confirmait le 5 avril sa double demande.

En effet, la gestion irrégulière de la Radio, ayant été reconnue, ne pouvait être laissée entre les mains du responsable de cette gestion.

Le délibéré rendu ce 3 mai donne entière satisfaction aux demandeurs.

L'occupant actuel de Radio Courtoisie ne peut dorénavant invoquer aucune autorité, légalité, ni légitimité et sera appelé à rendre des comptes de sa gestion à l'administration judiciaire.

Jean-Luc de Carbuccia  
Exécuteur testamentaire de Jean Ferré